



reconnaissance du caractère exonérante d'une ALD

Par **choufette**, le **24/08/2020** à **12:53**

Bonjour,

J'ai appris semaine dernière que la sécu a considéré ma maladie comme une ALD depuis 2016 jusqu'à décembre 2018 date de passage en invalidité. La problématique vient du fait que la sécu a considéré que mon ALD était non exonérante, ainsi que mon docteur, car selon lui mes # pathologies ne font pas partie du tableau. (IJSS versées en ALD A93). Mes IJSS ont donc été déclarées aux impôts comme revenus. Cependant j'ai pu lire que malgré tout, et à la vue de ma situation, je pouvais demander aux impôts qu'ils reconnaissent mon ALD comme exonérante, car de longue durée -> de février 2016 à décembre 2018, puis invalidité, et onéreuse parce que sous posologie médicamenteuse depuis février 2016, vu bcp de spécialistes pr # pathologies, 3 opérations, bcp examens onéreux, puis invalidité ...> Peux on estimer que cela correspond à la définition d'une ALD exonérante : particulièrement longue et coûteuse ? s'il vous plait ? et auprès de qui dois je faire valoir ce droit ? est ce trop tard puis que je suis maintenant en invalidité ?

Merci du temps que vous consacrerez à me répondre